

**POURQUOI PREFERER LE SERVICE RELAIS MAMAN ?**

- \* Nous assurons la garde de vos enfants de la sortie de l'école ou de la crèche jusqu'à votre retour, sur la tranche horaire située entre 16H et 20 H et/ou le Mercredi dans la journée. Une option vacances scolaires est également disponible.
- \* Nous mettons à votre disposition une Baby-sitter Relais Maman (ou deux qui se relaient selon les jours de semaine) avec des références validées pour des enfants de l'âge des vôtres. Pour les enfants en primaire, elle pourra les aider dans leurs devoirs et s'assurer qu'ils soient bien terminés.
- \* Cette présélection vous fait gagner un temps précieux, tout en vous laissant la liberté de choisir car BabyChou peut vous présenter successivement 2 Baby-sitters Relais Maman (ou 2 binômes).

**VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUER: EN TANT QU'EMPLOYEUR, BABYCHOU S'OCCUPE DE TOUT**

Nos agréments « Qualité » et « Simple » vous permettent d'inclure la totalité des frais de garde dans les sommes ouvrant droit à 50% de crédit d'impôts (plafond annuel de 13 500 € pour un enfant ou 15 000€ pour deux enfants).



**Consultez notre site [www.babychou.com](http://www.babychou.com) pour établir votre budget**

**INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE FAMILLE :**

**Nom de famille :** \_\_\_\_\_  
**Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal :** \_\_\_\_\_  
**Ville :** \_\_\_\_\_  
**Code/interphone :** \_\_\_\_\_

Prénom	Date de naissance	Age
1 <sup>er</sup> enfant :		
2 <sup>ème</sup> enfant :		
3 <sup>ème</sup> enfant :		

<b>Tél. Domicile :</b>	<b>E-mail :</b>
<b>Portable Mère :</b>	<b>Tél. Bureau Père :</b>
<b>Tél. Bureau Mère :</b>	<b>Portable Père :</b>
<b>Métro/RER/station Bus ou Tram le plus proche:</b>	

**HORAIRES DE GARDE D'ENFANTS RELAIS MAMAN :**

(entre 16h et 20 h exclusivement, 2h30 minimum par jour travaillé Paris/IdF; Mercredi : journée complète ou 2h30 minimum Paris/idF)

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		TOTAL heures
de	à	de	à	de	à	de	à	de	à	

- \* Suivi Scolaire : Oui, merci de préciser la classe de l'enfant, du CP au CM2 : Non
- \* Date de démarrage souhaitée : \_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_\_

**LA GARANTIE REMPLACEMENT : UNE SOLUTION DE GARDE ASSUREE SUR TOUTE L'ANNEE**

Dès la mise à disposition de votre baby-sitter relais, vous bénéficiez de notre garantie remplacement :

- \* En cas de maladie ou d'absence : mise en place d'une solution de **remplacement sous 24 heures ouvrables**.
- \* En cas de rupture du contrat de travail ou d'arrêt maladie de longue durée: mise en place d'une solution de remplacement sous 24 heures ouvrables puis **recherche d'une nouvelle solution durable (jusqu'à 2 solutions présentées)**.

**INFORMATIONS CONCERNANT LA FAMILLE DE PARTAGE :**

Si vous souhaitez partager la baby-sitter relais maman, présentez la seconde famille

<b>Nom de famille :</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Age</b>
<b>Prénom :</b>	1 <sup>er</sup> enfant :		
<b>Adresse :</b>	2 <sup>ème</sup> enfant :		
<b>CP et Ville :</b>	Tél :		

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :** .....

COUTS HORAIRES TTC* <b>AVANT CREDIT D'IMPOTS DE 50%</b> <b>Et AVANT PAJE</b> (aide de la CAF)		1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>Jusqu'à 12 heures par semaine</b>	Enfant(s) de plus de 1 an	18,5 €	19,5 €	20,5 €
	Avec au moins un enfant de moins de 1 an*	20,5 €	21 €	22,5 €
<b>Plus de 12 heures par semaine</b>	Enfant(s) de plus de 1 an	17,5 €	18,5 €	19,5 €
	Avec au moins un enfant de moins de 1 an*	19 €	20,5 €	21 €

Ce taux horaire inclut la rémunération de la baby-sitter, les congés payés calculés sur la base de 10% du montant du salaire à payer, les cotisations sociales, l'indemnité de transport <sup>(1)</sup> et l'assurance responsabilité civile. En cas de remplacement ponctuel au titre de la garantie (baby-sitter absente, malade...), la facturation sera basée sur les taux horaires ci-dessus également.

\*Tarif valable à la signature du contrat et appliqué pour toute l'année scolaire objet du contrat.

<sup>(1)</sup> Paris/92/93/94: Pour les familles résidant au delà de la zone 2 RATP, un supplément mensuel sera facturé pour le transport.

<sup>(1)</sup> Province et Grande banlieue : lorsque la garde nécessite l'utilisation d'un véhicule personnel, une indemnité kilométrique correspondant au barème fiscal en vigueur sera facturée.

Reportez ci-dessous les coordonnées de l'agence BabyChou Services dont vous dépendez Voir la Page « Contact » sur du site [www.babychou.com](http://www.babychou.com)

**BABYCHOU :** ..... Adresse : .....  
 Code Postal et Ville : .....

## INSCRIPTION AU SERVICE RELAIS MAMAN 2009-2010

Merci de cocher les options choisies et de reporter leur coût dans la colonne « Montant à payer ».		COUT DE L'OPTION TTC	COCHER	MONTANT A PAYER TTC
<b>FRAIS D'INSCRIPTION PARIS/IdF</b>	Comprend l'accès à nos services « relais maman » du 02/09/09 jusqu'au 02/07/2010, hors vacances scolaires. Ces dates correspondent aux dates de rentrée et de sortie des classes de la zone C mais peuvent évoluer selon les établissements.	135 €		135 €
<b>FRAIS D'INSCRIPTION Province</b>	Comprend l'accès à nos services « relais maman » du 02/09/09 jusqu'au 02/07/2010, hors vacances scolaires. Ces dates correspondent aux dates de rentrée et de sortie des classes de la zone dont vous dépendez mais peuvent évoluer selon les établissements.	100 €		100 €
<b>OPTION VACANCES SCOLAIRES</b>	Option obligatoire pour les parents souhaitant faire appel à nos Baby-Sitters et/ou étendre la garantie remplacement pendant toutes ou partie les vacances scolaires.	35 €		
<b>OPTION GARDE PARTAGEE</b>	GARDE PARTAGEE avec une autre famille: BabyChou recherchera une solution correspondant aux exigences des deux familles. INSCRIPTION à taux réduit pour la deuxième famille.	80 €		
<b>TOTAL</b>	<b>INSCRIPTION + OPTIONS EVENTUELLES</b>			

Je règle mon inscription par :  Chèque  Carte Bleue  N° \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
**(TOTAL INSCRIPTION)** N° Cryptogramme: \_\_\_\_ (trois derniers chiffres situés au dos de la carte sur le panneau réservé à la signature du titulaire)  
 Nom et prénom du propriétaire de la carte :

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ accepte les conditions du « service relais maman ».

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature :

### MODE DE FONCTIONNEMENT

- À la réception de l'inscription, BabyChou confirmera celle-ci par écrit au parent souscripteur du présent contrat. Cette inscription est valable un an et est renouvelable par tacite reconduction d'une période d'un an.
- Le service recrutement de BabyChou contactera le parent souscripteur pour la présentation d'un(e) baby-sitter et la mise en place d'un rendez-vous.
- Dès qu'un(e) candidat(e) aura retenu l'attention du parent souscripteur, BabyChou adressera à celui-ci un contrat de mise à disposition (CMD) à retourner, accompagné d'une autorisation de prélèvement. Le contrat sera établie conformément au nombre d'heures minimum initialement convenu sur la présente demande d'inscription.
- À compter de la réception par le parent souscripteur de la confirmation écrite de la présente inscription, il disposera d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours francs. La rétractation devra être formulée par écrit. Au delà de ce délai, l'inscription est considérée comme ferme. En cas d'annulation du présent contrat, 50 € de frais de dossier seront conservé par Babychou.
- Le parent souscripteur validera chaque mois un état mensuel d'activité (EMA), envoyé par mail par Babychou, conjointement avec la (le) ou (les) baby-sitter (s) intervenant (s) au titre du service "relais maman". Ainsi, les modifications du nombre d'heures initialement prévu (absence de baby-sitter, vacances scolaires, heures complémentaires, nombre d'enfants à garder supérieur...) seront prises en compte pour la facturation, sachant que tout quart d'heure entamé est dû.

### CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

- En aucun cas une baby-sitter ne sera autorisée à intervenir auprès d'une famille sans réception préalable par BabyChou du contrat de mise à disposition signé et de l'autorisation de prélèvement à l'adresse de BabyChou.
- Les remplacements ponctuels effectués au titre de la garantie n'incluent pas de rendez-vous préalable avec la baby-sitter. Babychou communique toutes les coordonnées de la famille à la baby-sitter qui prend directement contact avec elle.
- Vacances scolaires : les périodes couvertes par cette option sont les vacances scolaires définies pour la zone du domicile du parent souscripteur, y compris les grandes vacances d'été 2010.
- Crédit d'impôts: les sommes éligibles au crédit d'impôts de 50% pour l'emploi d'un salarié à domicile sont celles effectivement perçues au titre de l'année en cours, selon les conditions posées par l'art. 199 sexdécies du CGI, sous réserve de modification de la législation.
- Dans le cas où l'une ou l'autre des parties au présent contrat souhaiterait le résilier de manière anticipée, elle devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception adressée deux mois avant la date de résiliation. Les baby-sitters mis à disposition par BabyChou sont tenus pendant l'exécution de leur travail à une obligation de loyauté et de fidélité envers BabyChou qui leur interdit notamment tout agissement qui constituerait une concurrence à l'égard de BabyChou. Il est rappelé que le travail dissimulé est passible de sanctions pénales.
- BabyChou se réserve la possibilité de réviser les tarifs horaires du présent contrat, notamment en cas d'évolution des taux horaires des conventions collectives ou des taux minimums légaux applicables aux contrats de travail. Les parents souscripteurs seront informés d'un changement 2 mois avant son application effective.
- Par la présente prestation de mise à disposition, BabyChou effectue les tâches suivantes : recherche de baby-sitters, sélection lors d'entretiens, vérification des références, établissement d'un dossier relatif à chaque baby-sitter, organisation des entretiens de présentation avec la famille, souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Pour l'option garde partagée, les heures seront systématiquement facturées par moitié dans chaque famille et le tarif appliqué sera systématiquement celui correspondant au nombre d'enfants le plus élevé, même si ce n'est pas le cas chaque jour de garde.
- Il est rappelé que BabyChou n'est tenu qu'à une obligation de moyen en ce qui concerne la vérification des compétences et des qualifications professionnelles des baby-sitters et que BabyChou ne pourrait être tenu responsable des éventuels dommages causés par un ou une baby-sitter dont toutes les références et qualités professionnelles ont été vérifiées.
- BabyChou assure la responsabilité civile des Baby-sitters mises à la disposition des parents pour les agissements des baby-sitters dans le cadre de leurs missions.
- Le ou les parent(s) ont la responsabilité de l'encadrement des baby-sitters et de la consignation par écrit de leurs missions. Lorsque le ou la baby-sitter est mis(e) à la disposition du ou des parent(s), BabyChou n'est pas responsable des dommages causés par le ou la baby-sitter mis(e) à disposition qui agit selon les ordres des parents.